



LA PARATUBERCULOSE BOVINE



Un nouveau plan de contrôle à l'étude

La paratuberculose est une maladie infectieuse à évolution très lente, qui ne se traduit pas toujours par des signes cliniques et dont le diagnostic est difficile. Elle est pénalisante sur le plan économique. Le plan de dépistage actuel est onéreux pour les troupeaux sains car les éleveurs n'ont aucun « retour » sur l'investissement (pas de meilleure valorisation du lait produit, pas de certification sanitaire). L'Arsia cherche à développer un plan de contrôle plus avantageux pour identifier les troupeaux atteints et les aider à éradiquer la paratuberculose.

L. Servais, awé asbl

Transmission

La paratuberculose est provoquée par une bactérie (*Mycobacterium avium* ssp *paratuberculosis*), en abrégé « MAP ». Elle est très résistante dans l'environnement. La transmission se fait essentiellement par voie orale via les matières fécales des bovins infectés et via le lait des femelles infectées (y compris le colostrum). Les animaux jeunes, surtout ceux de moins de 6 semaines, sont plus sensibles à la contamination. La contamination des animaux de plus de 6 mois demande un niveau, une fréquence et une durée d'exposition plus importants.



La majorité des animaux sont non détectables.

Symptômes

La maladie évolue lentement et généralement comme suit. Les premières lésions intestinales apparaissent à partir de 18 mois après l'infection. Des anticorps (animal séropositif) peuvent commencer à être détectés, ainsi qu'une présence épisodique de MAP dans les matières fécales. A partir de 29 mois post infection, les lésions intestinales deviennent majeures, on détecte plus fréquemment des anticorps et l'excrétion de MAP dans les matières fécales peut devenir constante. Cependant, ce n'est souvent que plus de 40 mois après l'infection qu'on peut éventuellement observer des répercussions évidentes sur l'état général

(diarrhée, amaigrissement), alors qu'il n'y a pas de fièvre et que l'appétit est conservé. Les animaux finissent par en mourir. En races laitières, la réduction de la production de lait peut atteindre de 10 à 25%. En races allaitantes, le QM peut chuter de 250 à 800 g / jour.

Prévalence

En Belgique, les données très parcellaires disponibles laissent à penser que 12% à 17.5% des troupeaux seraient atteints. 29% troupeaux laitiers wallons auraient au moins un animal séropositif. Au niveau individuel, 1.2 % à 3 % des

animaux seraient atteints en Belgique. Dans les troupeaux infectés 5.7 % de bovins seraient séropositifs.

Dépistage

Le dépistage peut se faire par des tests directs (mise en évidence des MAP par exemple par une PCR des matières fécales) ou par des tests indirects (mise en évidence des anticorps via un test ELISA sur du sang ou du lait).

Un test direct sur matière fécale indique que l'animal infecté est excréteur. Si un test positif certifie qu'un animal est

positif, un test négatif ne garantit pas qu'il ne l'est pas (ce que l'on appelle un faux négatif). Seule la répétition et la combinaison de différents tests permettent de réduire le risque de non détection des animaux infectés. Il est donc impossible de garantir le statut indemne d'un animal lors du contrôle à l'achat. De même, un seul contrôle ne permet pas de garantir qu'un troupeau est indemne. Dans les troupeaux atteints, il est difficile d'identifier tous les bovins infectés. Si la réforme de ces animaux réduit la pression d'infection, elle ne conduit donc pas forcément à l'assainissement.

Plan de contrôle

Le plan de contrôle volontaire actuellement proposé par l'ARSIA et bénéficiant de l'aide financière du fonds budgétaire pour la santé et la qualité des animaux et produits animaux, concerne uniquement les troupeaux laitiers. Le dépistage se fait au moyen d'un test ELISA sur le lait ou sur le sang de toutes les vaches laitières. Les animaux potentiellement excréteurs peuvent être gardés uniquement si une analyse supplémentaire (PCR) sur matières fécales détermine que l'animal n'est pas excréteur (résultat négatif). A l'issue du bilan, les troupeaux sont classés en 3 « niveaux » :

- Niveau A : le risque de contamination du lait est faible : il n'y a pas (ou plus) d'animaux excréteurs dans le troupeau laitier ;
- Niveau B : le risque de contamination du lait est modéré ;
- Niveau C : le risque de contamination du lait est réel : des animaux potentiellement excréteurs sont présents dans l'exploitation ;
- Les troupeaux de niveau A subissent un bilan tous les deux ans, les autres tous les ans.

L'éleveur qui s'engage à tester annuellement au moins tous les animaux laitiers de son troupeau, à faire abattre tous les animaux potentiellement excréteurs dans les délais impartis et réaliser une prise de sang de dépistage sur tous les bovins de plus de 24 mois nouvellement introduits bénéficient de certaines aides.



L'idée de l'ARSIA serait de proposer une photo tuberculose basée sur des prélèvements fécaux d'environnement, moins onéreuse que le bilan actuel.

Malheureusement, ce plan de contrôle a un double inconvénient. D'une part il n'est pas suffisant pour les troupeaux infectés car il se limite à la spéculation laitière et ne permet pas l'assainissement. Pour ce type de troupeau, un plan de lutte est nécessaire. D'autre part, cette approche individuelle reste onéreuse pour les troupeaux sains car les éleveurs n'ont aucun « retour » sur l'investissement (pas de meilleure valorisation du lait produit, pas de certification sanitaire). De plus une réduction des aides est annoncée. Pour ce type de troupeaux à « faible risque », une approche de qualification moins coûteuse serait la bienvenue.

Nouvelle stratégie de lutte ?

L'idée de l'ARSIA serait de proposer une photo tuberculose moins onéreuse que le bilan actuel. Ce contrôle, annuel ou bisannuel, serait basé sur la détection de MAP par PCR dans un seul (ou dans un nombre limité d'échantillon(s) représentatif(s) du troupeau, par exemple le lait de tank, le filtre à lait ou encore des prélèvements fécaux d'environnement. Des essais menés dans différents pays, ont montré que les prélèvements de matières fécales dans l'environnement des bovins (endroits de passage, stabulation, zones de vie, fumier et lisier) réalisés en respectant

un certain protocole pourraient être l'échantillonnage le plus approprié. Les premiers essais conduits par l'ARSIA montrent une très bonne concordance avec les approches individuelles ainsi qu'un niveau de « garantie » sanitaire au moins similaire à celui obtenu avec un bilan individuel actuellement prévu dans le plan de contrôle.

Les troupeaux dont le test serait négatif seraient certifiés « à faible risque ». Les troupeaux dont le test serait positif se verraient proposer un plan de lutte plus strict visant :

- à réduire la pression d'infection et le risque de nouvelles infections ;
- à atteindre, si possible, un assainissement complet du cheptel à plus long terme.

Ce plan de lutte déjà proposé actuellement repose sur un dépistage individuel intensif annuel (ELISA sur sang/lait + PCR sur matières fécales individuelles) étendu à tous les animaux de plus de 24 mois (laitiers et viandeux) et sur un contrôle systématique des achats avec interdiction de vente des animaux infectés (excréteurs ou non) à d'autres éleveurs. L'éleveur bénéficie d'un accompagnement vétérinaire spécifique et de ristournes sur les analyses. Ce plan de lutte repose sur un contrat de 3 ans minimum.

Conclusion

La Paratuberculose est une problématique complexe car il est difficile voire impossible de concilier « efficacité » ou « garantie élevée » avec « faible coût ». Les outils disponibles sont imparfaits mais évoluent. L'ARSIA mise sur une utilisation raisonnée et innovante de ces outils dans le but d'améliorer l'efficacité du dépistage dans les troupeaux infectés, de réduire le nombre de prélèvements et d'analyses individuels, et donc les frais dans les troupeaux sains.

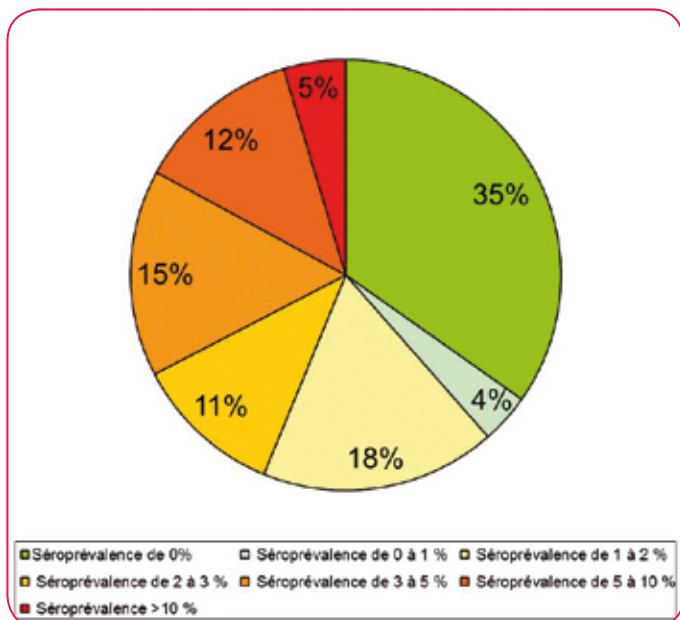


Figure 1 : Répartition des troupeaux selon leur séroprévalence dans le cadre du plan de contrôle.

Economisez les frais de prélèvement grâce au contrôle laitier

Pour rappel, grâce à une collaboration entre l'awé asbl, l'ARSIA et le Comité du Lait, vous pouvez utiliser l'échantillon du contrôle laitier en vue du dépistage de la paratuberculose. Vos échantillons du contrôle laitier sont aussi utilisés par le comité du lait pour le dépistage de la paratuberculose, et vous économisez ainsi les frais de prélèvement additionnels.

Après votre adhésion au plan et quelques contrôles laitiers, vous disposez ainsi de votre bilan, sans effort financier complémentaire au coût d'analyse, ni investissement supplémentaire en temps pour le prélèvement des échantillons !



Ce que dit la QFL

La QFL demande que le producteur participe au plan de contrôle sur la paratuberculose du Fonds budgétaire pour la santé et la qualité des animaux et des produits animaux, secteur lait (pour la Belgique). A défaut, il doit faire contrôler par son vétérinaire d'épidémiologie toutes les vaches laitières de son exploitation au moins une fois par an sur les signes cliniques suspects de paratuberculose.

A cette occasion, le vétérinaire et le producteur complètent et signent une attestation. Le producteur doit faire appel à ce vétérinaire dès qu'une vache présente des signes cliniques suspects de paratuberculose.

Tableau 1 :

Saison	2013-2014
Nombre de troupeaux inscrits au plan (a)	737
Nombre total de troupeaux laitiers (b)	3.429
Taux d'adhésion (a/b)	21,5%